



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 6 juillet 2010 à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS:

M. Jean Martel, maire

M ^{me} Anne Barabé, conseillère	M. Dominic Lévesque, conseiller
M ^{me} Jacqueline Boubane, conseillère	M ^{me} Magalie Queval, conseillère
M ^{me} Alexandra Capone, conseillère	M ^{me} Lise Roy, conseillère
M ^{me} Francine Crevier, conseillère	M. Yan Savaria-Laquerre, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel McCraw, directeur général
M. Claude Caron, greffier

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

SUR CE,

... La parole est accordée au public.

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| M. Joseph Khawan | - | Projet de règlement numéro 1414-493. |
| M. Jacques Desjardins | - | Limites de vitesse sur la rue Jean-Bois. |
| M. Jean-Louis Richer | - | Hôtel Boucherville ; |
| | - | Rénovation du Cercle social Pierre-Boucher ; |
| | - | Promesse de vente de la compagnie 2531-4006 Québec Inc. ; |
| | - | Club d'aviron ; |
| | - | Comités de quartier ; |
| | - | Présence des députés fédéraux lors de la cérémonie protocolaire de la fête nationale . |

- M. Réal Belisle
- Effectifs policiers ;
 - Amendes perçues sur le territoire ;
 - Contrat accordé à RCI par Longueuil ;
 - Haies qui empiètent sur les trottoirs ;
 - Non respect des STOP Pierre-Viger/De Montmagny.

100706-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente en ajoutant ce qui suit :

6.12 Adoption du règlement numéro 2010-132-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-2

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2010

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2010 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-3

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1414

Madame la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser les conteneurs à déchets partiellement enfouis dans les zones R-31 (898), R-31 (883), R-32 (841), R-32 (869), C-34 (801), C-35 (840), C-40 (803), C-41 (857), C-42 (858), C-43 (894) et C-44 (895), de préciser les dispositions applicables aux conteneurs à déchets partiellement enfouis en zone commerciale, de spécifier le nombre de cases de stationnement exigées pour l'usage « vente de produits liés à la construction », d'autoriser les balances pour camions dans les zones industrielles et de permettre le remplacement de remises et garages détachés dérogatoires protégés par droits acquis (projet de règlement 1414-491).

100706-4

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1414

Madame la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin de réviser les dispositions relatives à la classification des arbres (déploiement), aux plantations situées aux abords d'une emprise publique et d'un triangle de visibilité et aux plantations exigées sur l'ensemble du territoire de la Ville (projet de règlement 1414-492).

100706-5

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1414

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'agrandir la zone CV-12 (153) à même une partie de la zone RV-41 (156) et d'autoriser l'usage « résidence pour personnes âgées », les toits-terrasses et les bâtiments de quatre étages sous certaines conditions dans la zone CV-12 (153) (projet de règlement 1414-493).

100706-6

Avis de motion concernant le règlement numéro 2010-66-7

Madame la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin de permettre le remplacement d'essences d'arbres sur un site faisant l'objet d'un PIIA préalablement approuvé et d'intégrer des critères relatifs au mode de plantation et à la diversité des essences d'arbres (projet de règlement 2010-66-7).

100706-7

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 2009-121

Madame la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2009-121 relatif aux limitations de vitesse sur le territoire de la Ville et ce, dans le but d'en effectuer une mise à jour et de donner suite à certaines recommandations de la Commission de la circulation et du transport de Boucherville.

100706-8

Adoption du règlement 1414-486

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 mai 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 1414-486 (projet 2) et à l'avis public publié le 18 juin 2010 conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aucune personne intéressée n'a demandé que ce règlement soit soumis à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1414-486 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'agrandir la zone I-11 (635) à même la zone C-15 (634), d'autoriser les conteneurs à déchets partiellement enfouis pour les usages commerciaux, industriels et communautaires ainsi que pour les habitations multifamiliales et les projets intégrés résidentiels, d'établir les normes d'implantation dans la zone C-26 (480) et de corriger une références relatives aux cases de stationnement exigées dans les zones industrielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-9

Adoption du règlement 1414-487

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 mai 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 1414-487 (projet 2) et à l'avis public publié le 18 juin 2010 conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aucune personne intéressée n'a demandé que ce règlement soit soumis à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1414-487 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin de réviser les dispositions applicables aux bâtiments accessoire et aux usages accessoires autorisés pour les usages résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre déclare un intérêt dans le prochain dossier. Il quitte son siège.

100706-10

Adoption du règlement 1414-490

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 15 juin 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1414-490 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin de réviser les normes applicables aux auvents et toiles extérieures dans les projets intégrés résidentiels, d'autoriser les drapeaux, fanions, banderoles et ballons pour les concessionnaires automobiles, d'autoriser les banderoles, ballons et montgolfières pour un établissement industriel et de prolonger la durée de la validité de certains permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre reprend son siège.

100706-11

Adoption du règlement 2010-66-6

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 15 juin 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2010-66-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin de prolonger le délai de réalisation pour les projets approuvés par P.I.I.A. et d'intégrer des objectifs et critères relatifs aux conteneurs à déchets partiellement enfouis desservant des usages commerciaux, industriels et communautaires ainsi que des habitations multifamiliales et des projets intégrés résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-12

Adoption du règlement 2010-156

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 mai 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2010-156 amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre déclare un intérêt dans le prochain dossier. Il quitte son siège.

100706-13

Adoption du second projet de règlement 1414-489

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 1414-489 (projet 2) modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser la fabrication de produits alimentaires à des fins artisanales sans vente au détail en zone résidentielle, de préciser les normes pour les bâtiments accessoires multifonctionnels dans les zones R-51, de modifier les ratios de stationnement pour les concessionnaires automobiles, d'autoriser les logements au rez-de-chaussée dans la zone C-42 (858), d'autoriser l'entreposage de catégorie 4 dans la zone I-11 (406), d'autoriser l'usage "peinture et débosselage de véhicules de plus de 3 tonnes" dans la zone I-12 (607), et d'autoriser les génératrices en zone communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1659

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre reprend son siège.

100706-14

Adoption du premier projet de règlement 1414-491

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 1414-491 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser les conteneurs à déchets partiellement enfouis dans les zones R-31 (898), R-31 (883), R-32 (841), R-32 (869), C-34 (801), C-35 (840), C-40 (803), C-41 (857), C-42 (858), C-43 (894) et C-44 (895), de préciser les dispositions applicables aux conteneurs à déchets partiellement enfouis en zone commerciale, de spécifier le nombre de cases de stationnement exigées pour l'usage « vente de produits liés à la construction », d'autoriser les balances pour camions dans les zones industrielles et de permettre le remplacement de remises et garages détachés dérogatoires protégés par droits acquis.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 24 août 2010 à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-15

Adoption du projet de règlement 1414-492

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 1414-492 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin de réviser les dispositions relatives à la classification des arbres (déploiement), aux plantations situées aux abords d'une emprise publique et d'un triangle de visibilité et aux plantations exigées sur l'ensemble du territoire de la Ville.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 24 août 2010 à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-16

Adoption du premier projet de règlement 1414-493

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 1414-493 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'agrandir la zone CV-12 (153) à même une partie de la zone RV-41 (156) et d'autoriser l'usage « résidence pour personnes âgées », les toits-terrasses et les bâtiments de quatre étages sous certaines conditions dans la zone CV-12 (153).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 24 août 2010 à 18h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-17

Adoption du projet de règlement 2010-66-7

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2010-66-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin de permettre le remplacement d'essences d'arbres sur un site faisant l'objet d'un PIIA préalablement approuvé et d'intégrer des critères relatifs au mode de plantation et à la diversité des essences d'arbres.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 24 août 2010 à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-18

Adoption du règlement 2010-136-1

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 20 avril 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2010-136-1 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-19

Adoption du règlement numéro 2010-132-1

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 20 avril 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que le greffier a lu ce règlement.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2010-132-1 modifiant le règlement 2009-132 en changeant l'estimation des travaux jointe en annexe 1 audit règlement et en augmentant l'emprunt d'un montant de 350 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entérinement des recommandations U2010-122 à U2010-131 inclusivement du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville – acceptation de divers PIIA

Il est proposé d'entériner les recommandations U2010-122 à U2010-131 inclusivement du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville présentées lors de sa réunion du 21 juin 2010 et d'approuver :

- 1° Le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1381, rue du Général-Vanier, tel qu'apparaissant au plan d'implantation reçu le 31 mai 2010 et aux plans 1 de 4 et 4 de 4 illustrant les élévations, reçus à la même date, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-122 du CCUB;
- 2° Le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1381, rue du Général-Vanier, tel qu'apparaissant au plan d'implantation reçu le 31 mai 2010 et aux plans 1 de 4 et 4 de 4 illustrant les élévations, reçus le 2 juin 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-123 du CCUB;
- 3° Le projet d'agrandissement du kiosque agricole situé au 1381, du Général-Vanier, tel qu'apparaissant aux élévations 1 de 4 et 4 de 4 illustrant les élévations, reçus le 12 mai 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-124 du CCUB;
- 4° Le projet d'agrandissement du restaurant sur terrasse situé au 1165, rue Volta, tel qu'illustré au plan LP1 datant du 28 mai 2010 et préparé par LOUIS DUBUC, ARCHITECTE-PAYSAGISTE, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-125 du CCUB;
- 5° Le projet de construction du deuxième bâtiment nommé « LE PHILHARMONIQUE » dans le projet intégré « LE FAUBOURG HARMONIE », tel que présenté sur les plans de MICHEL PÉRUSSE, ARCHITECTE, datés du 11 mai 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-126 du CCUB;
- 6° Le principe de la réalisation d'une habitation bigénération au 118, rue d'Igé. Un accord de principe à l'octroi d'une dérogation mineure pour l'immeuble mentionné précédemment est également donné à la condition toutefois que cette demande de dérogation mineure soit fonction de la réalisation d'une habitation bigénération à cette adresse, et ce sujet aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-127 du CCUB;
- 7° Le projet de construction d'une remise à jardin en cour arrière au 581, rue des Bois-Francis, tel qu'apparaissant au plan d'implantation déposé le 11 juin 2010 et au plan 1 de 1 illustrant les élévations du bâtiment, reçu le 11 juin 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-128 du CCUB;

- 8° Le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au 779, rue des Bois-Francis, tel qu'apparaissant aux plans A01 à A07, préparés par STÉPHANE VIGEANT, ARCHITECTE, reçus le 16 juin 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-129 du CCUB;
- 9° Le projet de construction d'une résidence unifamiliale de style vernaculaire au 565, rue des Bois-Francis, tel qu'apparaissant au plan d'implantation déposé le 17 juin 2010 et aux plans 1 de 4 à 4 de 4 illustrant les élévations du bâtiment, reçus le 15 juin 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-130 du CCUB;
- 10° Le projet d'aménagement d'une habitation bigénération au 408, rue de Reims, tel qu'apparaissant aux plans 1 de 6 à 6 de 6, illustrant l'implantation, les élévations et les deux (2) options (A et B) de plan de plancher, préparés par PLANIMAGE, reçus le 12 mai 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-131 du CCUB;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-21

Entérinement des recommandations U2010-132, U2010-135 et U2010-136 du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville – assujettissement des propriétaires des 456, Marie-Victorin, 14, Pierre-Boucher et 465, Samuel-Provost à certaines conditions particulières en vertu de l'article 94 de la *Loi sur les biens culturels*

Il est proposé :

- 1° D'entériner les recommandations U2010-132, U2010-135 et U2010-136 présentées par le Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 21 juin 2010;
- 2° D'assujettir les propriétaires des immeubles ci-après mentionnés aux conditions particulières incluses aux diverses résolutions du CCUB indiquées en regard de chacune des propriétés énumérées ci-après, le tout en vertu de l'article 94 de la *Loi sur les biens culturels* soit :
- a) Le propriétaire de l'immeuble du 456, boul. Marie-Victorin pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau à l'emplacement même de l'enseigne actuelle aux conditions énumérées à la recommandation U2010-132 du CCUB;
- b) Le propriétaire de l'immeuble du 14, rue Pierre-Boucher pour la démolition de la cheminée en brique de la maison située à cette adresse aux conditions énumérées à la recommandation U2010-135 du CCUB;

- c) Le propriétaire de l'immeuble du 460, rue Samuel-Provost pour l'installation d'une thermopompe dans la cour arrière du bâtiment situé à l'adresse indiquée précédemment, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-136 du CCUB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-22

Entérinement de la recommandation U2010-133 du CCUB – démolition du garage détaché au 400, boul. Marie-Victorin

Il est proposé :

- 1° D'entériner la recommandation U2010-133 présentée par le Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 21 juin 2010;
- 2° D'autoriser la démolition du garage détaché en bois sis sur le terrain portant le numéro 400, boul. Marie-Victorin, le tout tel que recommandé à la résolution du CCUB mentionné précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-23

Entérinement de la recommandation U2010-134 du CCUB – refus rénovation de galerie et remplacement de portes au 500, boul. Marie-Victorin

Il est proposé :

- 1° D'entériner la recommandation U2010-134 présentée par le Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 21 juin 2010;
- 2° De refuser l'agrandissement de la galerie sur le côté latéral droit du bâtiment du 500, boul. Marie-Victorin, telle que construite et ce, afin que soit réintégrée l'apparence architecturale de cette galerie;
- 3° De refuser les nouvelles portes installées et ce, considérant que celles-ci ne respectent pas le caractère architectural du bâtiment et le style de portes que l'on peut retrouver pour un bâtiment de ce type. De nouvelles propositions de style de portes devront être soumises à la Ville pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-24

Entérinement des recommandations U2010-138 et U2010-140 du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville

Il est proposé :

- 1° D'entériner les recommandations U2010-138 et U2010-140 du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 21 juin 2010;
- 2° D'approuver le projet visant l'installation d'auvents sur le bâtiment commercial du 1150, rue Volta, tel qu'apparaissant aux montages photos, préparés par ENSEIGNES MONTRÉAL NÉON INC., déposés le 14 juin 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-138 du CCUB;
- 3° D'accepter la pose de la maçonnerie de briques d'argile de type Boston de la compagnie Hanson pour le bâtiment à construire au 569, rue des Bois-Francis, le tout tel que recommandé dans la résolution U2010-140 du CCUB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-25

Refus de la recommandation U2010-139

Il est proposé de refuser la recommandation U2010-139 présentée par le Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville car jugée non pertinente puisqu'il va de soi que lorsqu'un membre de la Commission se retire des délibérations, ce retrait doit être indiqué au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-26

Entérinement des recommandations numéros 100623-03, 100623-04 de même que 100623-07 à 100623-14 de la Commission de la circulation et du transport de Boucherville – refus des recommandations numéros 100623-05 et 100623-06

Il est proposé :

- A) D'entériner les recommandations suivantes présentées par la Commission de la circulation et du transport de Boucherville lors de sa réunion du 23 juin 2010 soit :

- 1° RECOMMANDATION 100623-03 à l'effet d'interdire le stationnement du côté impair de la rue René-Rémy et d'expédier une communication aux citoyens de cette rue pour les informer de cette interdiction. La Direction des travaux publics et des approvisionnements est mandatée pour installer la signalisation pertinente;
 - 2° RECOMMANDATION 100623-04 à l'effet de décréter une interdiction de stationnement en tout temps dans la partie intérieure de l'îlot à l'extrémité de la rue Duclos-Decelles et d'informer les citoyens face à cet îlot. La Direction des travaux publics et des approvisionnements est également mandatée pour l'installation de la signalisation pertinente;
 - 3° RECOMMANDATION 100623-07 à l'effet d'effectuer un projet pilote de marquage des traverses de rues en asphalte estampé pour le Vieux-Boucherville;
 - 4° RECOMMANDATION 100623-08 concernant le marquage du message « Ralentissez » sur la chaussée de la piste cyclable sur le boul. Marie-Victorin face à la crèmerie;
 - 5° RECOMMANDATION 100623-09 décrétant l'interdiction de stationner en tout temps du côté pair de la rue De Muy à partir du numéro civique 6 jusqu'au boul. Marie-Victorin;
 - 6° RECOMMANDATION 100623-10 à l'effet de modifier la limite de vitesse sur la rue de Normandie entre le boul. De Montarville et la rue Ampère. Cette modification entrera en vigueur après l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2009-121 à cet effet, le tout conformément aux dispositions de la Loi;
 - 7° RECOMMANDATION 100623-11 à l'effet de maintenir le statu quo quant au stationnement sur la rue De Montbrun intersection de la rue Saint-Sacrement;
 - 8° RECOMMANDATION 100623-12 décrétant une prolongation de la zone d'interdiction d'utilisation de frein moteur sur le boul. De Montarville jusqu'à la rue Samuel-De Champlain;
 - 9° RECOMMANDATION 100623-13 quant au marquage sur la rue Christophe-Colomb;
 - 10° RECOMMANDATION 100623-14 à l'effet de maintenir le statu quo en regard du stationnement sur la rue De Verrazano face au parc situé sur ladite rue.
- B) De refuser les recommandations suivantes :
- 1° Recommandation 100623-05 relativement à la signalisation sur la rue Charcot et de demander à la Commission de la circulation et du transport de se pencher sur d'autres solutions possibles;
 - 2° RECOMMANDATION 100623-06 quant à la limitation de vitesse sur la rue D'Argenson et de conserver le statu quo sur le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-27

Entérinement de la recommandation 100531-03 de la Commission de la circulation et du transport de Boucherville – implantation du corridor scolaire dans le secteur de l'école Les Jeunes Découvreurs

Il est proposé :

- 1° D'entériner la recommandation mentionnée en titre et d'accepter le projet de corridor scolaire dans le secteur de l'école Les Jeunes Découvreurs tel que présenté;
- 2° D'affecter un montant maximum de 55 000 \$ pour la réalisation de ce projet;
- 3° D'autoriser la Direction des finances à effectuer, s'il y a lieu, un virement budgétaire à cet effet.

Si le projet n'est pas prêt pour septembre 2010, il devra être reporté en 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-28

Acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2010-00111

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2010-00111 du 15 juin 2010;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2010-137;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « La Seigneurie » du 18 juin 2010 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure N° 2010-00111 à l'article 104 c) du Règlement d'urbanisme n° 1414 afin d'autoriser une réduction à un virgule vingt mètre (1,20 m) la marge arrière d'une partie de la piscine creusée et ce, au bénéfice de l'immeuble situé au 799, rue François-Gravé, lot 2 508 615 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-29

Approbation du rapport d'effectifs pour les périodes 26 à 28 inclusivement – Félicitations 20 ans de services Caroline Viau, Martine Lafontaine et Lorraine Bergeron

Il est proposé :

- 1° D'approuver le rapport d'effectifs pour les périodes numéros 26 à 28 inclusivement préparé par la directrice des Ressources humaines de la Ville et daté du 5 juillet 2010;
- 2° De féliciter mesdames Caroline Viau, Martine Lafontaine et Lorraine Bergeron pour leur 20 années de services à la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-30

Approbation des listes de chèques

Il est proposé d'approuver les listes de chèques suivantes préparées par la Direction des finances de la Ville soit :

- Liste de chèques numéros 126455 à 126589 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 126590 à 126701 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 126702 à 126831 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-31

Liste des virements budgétaires numéros VB-2010-18 et VB-2010-19

Il est proposé :

- 1° D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires datée du 2 juillet 2010 portant les numéros VB-2010-18 et VB-2010-19 telle que préparée par la Direction des finances;
- 2° D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-32

Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation 2007-73

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2010, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

100706-33

Dépôt des états financiers comparatifs du premier semestre 2010

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le trésorier de la Ville des états financiers comparatifs du premier semestre 2010, tel qu'apparaissant à son sommaire exécutif daté du 28 juin 2010.

100706-34

Dépôt de l'adjudication par l'assistante-trésorière de la Ville de l'émission d'obligations de 13 156 000 \$

Le conseil municipal prend acte de l'adjudication par l'assistante-trésorière de la Ville de l'émission d'obligations de 13 156 000 \$ à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE le 22 juin 2010 conformément au pouvoir délégué en vertu du règlement numéro 2006-10 du conseil municipal.

100706-35

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole des lots 1 912 282, 1 912 708, 1 912 362, 1 912 361, 2 402 355 et 2 402 356 du cadastre du Québec (boisé de Boucherville)

Il est proposé :

- 1° De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser, à une autre fin que l'agriculture, les lots 1 912 282, 1 912 708, 1 912 362, 1 912 361, 2 402 355 et 2 402 356 du cadastre du Québec dans le boisé de Boucherville et ce, afin de permettre de réaliser des aménagements pour la conservation et la mise en valeur de ce boisé le tout selon les termes du formulaire déposé par la Ville à cet effet;
- 2° D'autoriser le directeur du développement urbain ou en son absence la chef de service urbanisme et environnement à signer tout document ou formulaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appui à la création du Parc écologique de l'Archipel de Montréal

CONSIDÉRANT que plus de soixante (60) groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

CONSIDÉRANT que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer au sud-ouest du Québec en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12% de cette zone écologique;

CONSIDÉRANT que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

CONSIDÉRANT que la création de ce nouveau parc démontrerait la volonté des gouvernements canadien et québécois de remplir les engagements déjà pris quant à la protection de la biodiversité.

Il est proposé :

- 1° Que la Ville de Boucherville appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel à la frontière américaine et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles reliées entre eux par des cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional;
- 2° Que l'adoption de la présente résolution ne doit, en aucun cas, être interprétée comme une position formelle de la Ville de Boucherville quant à la conservation ou non de la vocation agricole sur les Îles de Boucherville;
- 3° Que copie de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'environnement ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, au chef des partis politiques fédéraux et provinciaux et au secrétariat de la convention sur la diversité biologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délégation du maire à Mortagne-au-Perche le 16 juillet 2010

Il est proposé :

- 1° De déléguer monsieur le maire à une rencontre officielle avec les autorités municipales de Mortagne-au-Perche, ville jumelée à Boucherville et ce, le 16 juillet 2010;

- 2° D'autoriser le remboursement des dépenses de déplacement encourues pour cette rencontre et ce, de Paris à Mortagne-au-Perche, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-38

Modification de la résolution 100615-18

Il est proposé :

- 1° De modifier la résolution numéro 100615-18 adoptée par le conseil municipal de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 15 juin 2010 en ajoutant ce qui suit au sous-paragraphe a) de l'alinéa 2° :

« La porte principale de la résidence sera de couleur charbon et la porte de la remise sera de couleur ultra white. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-39

Demande d'une subvention au MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE dans le cadre du programme FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC (volet collectivité et grandes villes) – travaux et équipement sous la compétence du conseil d'agglomération de Longueuil

Il est proposé :

- 1° De demander au MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, une subvention pour la réalisation de certains travaux aux équipements qui sont sous la compétence du conseil d'agglomération de Longueuil, lesquels apparaissent à la liste jointe en annexe et ce, dans le cadre du programme FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC (volet collectivité et grandes villes);
- 2° D'autoriser la directrice de la Direction du génie de la Ville à présenter cette demande de subvention pour et au nom de la Ville dans le cadre du sous volet 1.1;
- 3° De confirmer l'engagement du conseil municipal de Boucherville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue des projets;

- 4° D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout document et protocole d'entente nécessaires à la réalisation de ces projets d'infrastructures, le cas échéants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-40

Délégation de madame la conseillère Francine Crevier au congrès 2010 de la FQM

Il est proposé :

- 1° De déléguer madame la conseillère Francine Crevier au congrès de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS qui se tiendra à Québec les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010;
- 2° D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues selon les politiques et règlements en vigueur sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-41

Adjudication d'un contrat pour le remplacement de l'aqueduc, réfection de l'égout sanitaire et construction d'un égout pluvial rue De Varennes Nord

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour le remplacement de l'aqueduc, réfection de l'égout sanitaire et construction d'un égout pluvial rue De Varennes Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 22 juin 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le remplacement de l'aqueduc, réfection de l'égout sanitaire et construction d'un égout pluvial rue De Varennes Nord à LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des soumissions pour un montant total de 3 492 000,00 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-10-05-B.

Les deniers sont prévus pour l'adjudication de ce contrat au règlement numéro 2010-154 adopté sur le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-42

**Mandat de services professionnels pour le contrôle
qualitatif des matériaux réfection de la rue Samuel-
De Champlain**

CONSIDÉRANT les offres reçues pour le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux réfection de la rue Samuel-De Champlain;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 29 juin 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux réfection de la rue Samuel-De Champlain à GROUPE ABS INC. étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 29 387,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-10-15-F.

Les deniers sont disponibles pour l'adjudication de ce contrat au poste budgétaire 22-4-9151-411 tel qu'en fait foi le certificat du trésorier daté du 30 juin 2010 et portant le numéro CT-126-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-43

**Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue
Samuel-De Champlain entre Thomas-Pépin et de
Brouage**

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour la réfection de la rue Samuel-De Champlain entre Thomas-Pépin et de Brouage;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 23 juin 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de la rue Samuel-De Champlain entre Thomas-Pépin et de Brouage à LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC. étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des soumissions pour un montant total de 3 420 000,00 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-10-05-F.

Les deniers sont prévus pour l'adjudication de ce contrat au règlement numéro 2010-151 adopté sur le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-44

Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un camion électrique de type urbain avec plateau et ridelles

Reporté.

100706-45

Adjudication d'un contrat pour la sortie de sols contaminés – Harmonie 7A-1

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour la sortie de sols contaminés – Harmonie 7A-1;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 5 juillet 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la sortie de sols contaminés – Harmonie 7A-1 à LES CONSTRUCTIONS M. MORIN INC. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 41 901,00 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-10-00-A.

Les deniers sont prévus pour l'adjudication de ce contrat au règlement numéro 2009-127 adopté sur le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-46

Mandat de services professionnels pour la rue des Sureaux

CONSIDÉRANT les offres reçues pour le mandat de services professionnels pour la rue des Sureaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 9 juin 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la rue des Sureaux à GENIPUR étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 99 894,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-10-15-C.

L'octroi du présent mandat est conditionnel à la conclusion d'une entente avec les promoteurs concernés pour la réalisation des travaux de ladite rue.

Les deniers sont disponibles pour l'adjudication de ce contrat au poste budgétaire 22-4-9999-411 tel qu'en fait foi le certificat du trésorier daté du 14 juin 2010 et portant le numéro CT-116-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-47

Octroi d'un contrat d'assurances pour frais juridiques à l'égard de la loi C-21

Il est proposé :

- 1° D'octroyer le contrat d'assurances pour les frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident du travail (Loi C-21) au courtier BFL CANADA INC. (assureur AXA) pour un montant total de 2 312,64 \$ incluant taxes et frais de courtage, le tout selon les termes de la soumission présentée et ce, pour la période du 18 juillet 2010 au 1^{er} juillet 2011;
- 2° D'autoriser le greffier de la Ville ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-48

Infrastructure technologique – Centre traitement – acquisition – implantation - environnement informatique commun 2011 - BELL CANADA – contrat SP-10-312

Il est proposé :

- 1° D'accorder conjointement avec les villes de Brossard et Saint-Lambert le contrat SP-10-312 relatif à l'acquisition et l'implantation de l'infrastructure technologique – Centre de traitement dans le cadre de l'environnement informatique 2011 selon le scénario a) incluant trois (3) années de contrat de service au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme BELL CANADA selon les prix de la soumission et du devis pour un montant estimé à 1 132 217,95 \$ taxes incluses, à partager entre les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert en conformité avec les décisions du groupe de travail formé à cet effet. La part de la Ville de Boucherville s'élève à 376 915,35 \$;
- 2° Afin de prévoir les crédits requis au financement de cette acquisition, d'emprunter une somme n'excédant pas 377 000 \$ au fonds de roulement de la Ville de Boucherville remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-49

**Approbation au protocole d'entente entre
HYDRO-QUÉBEC et la Ville de Boucherville – véhicules
électriques**

Il est proposé :

- 1° D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre HYDRO-QUÉBEC et la Ville de Boucherville sur la collaboration relative à la démonstration de la performance des véhicules électriques au Québec selon les termes du document joint à la présente;
- 2° D'autoriser monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistante-greffière à signer ledit protocole pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-50

**Approbation - Entente intermunicipale - mise en
place et l'exploitation des technologies de
l'information incluant la téléphonie**

Il est proposé :

- 1° D'approuver l'entente intermunicipale à intervenir entre les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert concernant la mise en place et l'exploitation des technologies de l'information incluant la téléphonie, le tout selon les termes de l'entente négociée par les directeurs généraux des différentes villes;
- 2° D'autoriser monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistante-greffière à signer ladite entente pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-51

Dépôt promesse de vente de 2531-4006 QUÉBEC INC.

Le conseil municipal accuse réception du dépôt d'une promesse de vente par 2531-4006 QUÉBEC INC. de l'immeuble composé des lots 1 912 091, 1 912 632, 1 912 743, 1 912 744, 1 912 745, 1 912 805 et 2 436 496, 2 436 497 du cadastre du Québec et situé sur le territoire de la Ville de Boucherville ainsi qu'une partie du lot 100 situé sur le territoire de la Ville de Varennes, le tout d'une superficie totale de 528 866 m².

Le conseil municipal prendra position quant à cette promesse de vente lors d'une séance ultérieure.

100706-52

Orientations du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 15 juillet 2010

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. c. E-20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juillet 2010;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

- Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-100715-1.5 à CA-100715-1.23 inclusivement.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci (ou son représentant) est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de cette séance, si le tout est jugé pertinent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100706-53

Entente avec LES CONSTRUCTIONS LAVACON INC. – dossier de l'agrandissement de la bibliothèque municipale

Il est proposé :

- 1° D'approuver l'entente globale et finale intervenue entre la Ville de Boucherville et LES CONSTRUCTIONS LAVACON INC. en regard du projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale de Boucherville;
- 2° D'autoriser le paiement d'une somme de 135 370,67 \$ en paiement final et complet pour le règlement de ce dossier;
- 3° D'autoriser une augmentation du contrat du montant de 15 563,66 \$ pour la portion géothermie comprise audit contrat;
- 4° D'exiger de la compagnie mentionnée précédemment les quittances nécessaires;
- 5° D'autoriser la directrice du génie de la Ville ou en son absence la chef de service surveillance et gestion de projet à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Affaires nouvelles

Aucun dossier.

La parole est accordée aux membres du conseil.

100706-54

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Claude Caron, greffier